

DÉLIBÉRATION N° CA 19-50 DU 19 NOVEMBRE 2019

**fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour
l'année 2020**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu la délibération n° CB 18-11 du 9 octobre 2018 portant avis conforme du comité de bassin sur le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
Vu la délibération n° CA 18-35 du 9 octobre 2018 portant approbation du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 2019.

DÉLIBÈRE

Article 1

Pour l'année 2020, le conseil d'administration décide d'arrêter le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions à 724 337 300 euros.

Article 2

La répartition des autorisations d'engagement est arrêtée comme suit :

N° LP	Lignes programme	AE BI 2020
DOMAINE 1 - Connaissance, planification, gouvernance		
Interventions		
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	5 125 000
31	Etudes générales	4 510 000
32	Connaissance environnementale	14 760 000
33	Action internationale	5 945 000
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3 416 700
48	Dépenses courantes liées aux redevances	4 300 000
49	Dépenses courantes liées aux interventions	220 000
	Total domaine 1	38 276 700
DOMAINE 2 - Mesures générales de gestion de l'eau		
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	70 580 400
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	126 477 200
15	Assistance technique à la dépollution	3 075 000
25	Eau potable	61 810 900
	Total domaine 2	261 943 500

DOMAINE 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau		
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	27 361 600
16	Installations de traitement des eaux usées domestiques (pluvial)	35 875 000
18	Lutte contre la pollution agricole	76 000 000
21	Gestion quantitative de la ressource	7 682 200
23	Protection de la ressource	13 228 900
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	55 599 400
	Total domaine 3	215 747 100
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code l'environnement		
17	Aides à la performance épuratoire	78 370 000
Hors plafond de dépenses		
50	Contribution aux opérateurs (OFB/AFB, ONCFS)	130 000 000
60	Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	
	Total hors plafond de dépenses	130 000 000
	Total	724 337 300

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT